
Motion de M. Goudard concernant un projet de décret relatif aux
barrières et la perception des droits à Avignon et dans le Comtat
Venaissin, lors de la séance du 12 février 1791

Pierre Louis Goudard

Citer ce document / Cite this document :

Goudard Pierre Louis. Motion de M. Goudard concernant un projet de décret relatif aux barrières et la perception des droits à Avignon et dans le Comtat Venaissin, lors de la séance du 12 février 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXIII - Du 6 février 1791 au 9 mars 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1886. p. 137;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1886_num_23_1_10167_t1_0137_0000_3

Fichier pdf généré le 07/07/2020

A celle de Beaujeux, même département	9,374 l.	16 s.	10 d.
A celle de Motey, même département	8,600	3	4
A celle de Quentrey, même département	3,219	6	»
A celle de Velezon, même département	23,638	»	4
A celle de La Rochelle, même département	11,386	2	»
A celle d'Autrey, même département	97,346	»	»
A celle de Broyc-les-Loups, même département	3,520	»	»
A celle de l'Heuilley, même département	15,818	»	»
A celle de Nantilly, même département	37,603	»	»
A celle d'Argihères, même département	400	2	6
A celle de Rigny, même département	100,210	»	»
A celle de Ville-Neuve, ci-devant les Chanoines, département de l'Aude.	14,339	»	»
A celle de Mouestiés, même département	12,430	»	»
A celle de Montolieu, même département	10,299	18	4
A celle de Fa, même département	3,105	19	4
A celle de Chalons-sur-Saône, département de Saône-et-Loire	54,386	12	»
A celle du Mans, sous-missionnaire, département de la Sarthe	991,449	4	»
A la même, même département	622,987	»	»
A celle de Nomécourt, département de la Haute-Marne	55,739	15	8
A celle d'Héméville, département de l'Oise	188,902	18	2
A celle du Plessis-Bouillancy, même département	87,685	10	»
A celle de Béthisy-Saint-Pierre, même département	20,160	2	»
A celle d'Avranches, département de la Manche	380,610	2	»
A celle de Grand-Camp, département de l'Eure	56,376	11	2
A celle de Sainte-Marie-des-Champs, même département	9,311	10	»
A celle de Saint-Aubin-le-Guichard, même département	3,858	»	4
A celle de Port-Mort, département de l'Eure	469	19	6
A celle du Plessis-Mayet, même département	60,698	»	»
A celle de Gréton, même département	3,250	»	»
A celle de Montabot, département de la Manche	5,500	»	»
A celle de la Neuville, département de l'Eure	40,296	6	»

A celle d'Ardevon, département de la Manche	96,608 l.	19 s.	4 d.
A celle d'Huynes, même département	69,084	15	3
A celle de Corneville, département de l'Eure	145,097	17	10
A celle de Louviers, même département	1,083,991	14	6
A celle d'Evreux, même département	772,730	15	9
A celle de la Croix-Saint-Leuffroy, même département	91,700	5	6
A celle de Pont-Audemer, même département	107,907	19	2
A celle d'Illiers-l'Évêque, même département	6,000	»	»
A celle de Boisemont, même département	58,753	11	»
A celle de Saint-Pierre-de-Bonafles, même département	23,564	9	6

« Le tout ainsi qu'il est plus au long détaillé dans les décrets de vente et états d'estimations respectifs, annexés à la minute du procès-verbal de ce jour ».

M. **Goudard**, au nom du comité de commerce et d'agriculture. Messieurs, d'après le travail du ministre, votre comité de commerce et d'agriculture devait vous faire un rapport sur le placement des bureaux à nos frontières; mais la dépense monte à 9 millions et demande qu'on vous présente un plan qui entoure toutes les parties. De plus, votre comité a été arrêté par l'incertitude des mesures que vous prendrez à l'égard d'Avignon et du Comtat Venaissin.

Vous savez quel est l'état des choses dans ce pays; vos comités d'Avignon et diplomatique ont été chargés de vous faire un rapport y relatif.

Je demande que l'Assemblée ordonne la réunion du comité diplomatique à celui du commerce et d'agriculture, à l'effet de présenter, dans le plus court délai, un projet de décret relatif aux barrières et à la perception des droits à Avignon et dans le Comtat Venaissin.

(Cette motion est décrétée.)

M. **Pabbé Grégoire**, au nom du comité de vérification des pouvoirs. Messieurs, le comité de vérification des pouvoirs vous propose de décréter que MM. Monneron et de Missy, nommés suppléants par l'Assemblée coloniale de l'Île de France, en place des députés qu'elle avait élus, et qui ont eu le malheur de périr avec le vaisseau *l'Amphitrite*, sur la côte de Penmarch, sont admis à l'Assemblée nationale en qualité de députés de l'Île de France, pour représenter cette colonie.

(Cette motion est décrétée.)

M. **Pabbé Grégoire**. Je dois prévenir l'Assemblée qu'alors que j'étais président il m'a été adressé par le sieur Humbert une lettre par laquelle il m'annonçait l'envoi de deux paquets qui ne me sont pas parvenus; je me trouve donc dans l'impossibilité de faire part à l'Assemblée de leur contenu.

M. **Roussillon**. Pour arrêter les progrès de l'agiotage, je demande que l'on décrète qu'il ne sera plus fabriqué des billets de 200 livres et qu'on se détermine à mettre en circulation des billets de 24 livres.

(Cette motion est renvoyée au comité des finances.)